



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/545 /
S/19118
9 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 76 de l'ordre du jour provisoire*
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 9 septembre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer les dernières informations sur les activités israéliennes concernant l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés au cours du mois de juillet 1987. Ces activités ont notamment consisté à confisquer des terres arabes, à s'attaquer aux habitants arabes et à leurs biens pour réaliser les plans israéliens de colonisation dont l'objectif est d'expulser les habitants arabes de leurs terres et d'en prendre possession, en violation des principes du droit international relatifs à l'occupation militaire et en particulier de la Convention de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949 et sans tenir compte du danger que la poursuite de cette politique fait peser sur la paix et la sécurité internationales et sur les efforts et perspectives de paix dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 76 de l'ordre du jour provisoire, intitulé "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés" et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

* A/42/150.

ANNEXE

Implantation de colonies de peuplement israéliennes, confiscation de terres, actes d'agression contre des Arabes et atteinte à leurs biens au cours du mois de juillet 1987

I. Confiscation de terres et implantation de colonies de peuplement :

Au cours du mois de juillet 1987, les autorités militaires israéliennes ont confisqué plus de 700 dounams de terres dans les villages de Yassouf et de Jamaïn (district de Naplouse). Les propriétaires de ces terres ont fait opposition à l'ordre de confiscation.

Selon le quotidien israélien Maariv du 21 juillet 1987, le Gouvernement israélien aurait approuvé l'implantation de quatre nouvelles colonies de peuplement sur la Rive occidentale, qui en sont à l'heure actuelle à des stades de planification et de construction différents. Il s'agit des colonies suivantes :

1. "Magdalim" : située au sud-est de Naplouse; 20 familles de colons y vivent actuellement dans des logements provisoires.
2. "He'ar Betar" : située à l'ouest de Bethléem; 14 familles de colons y sont installées.
3. "Kidar" ou "Blout Adoumim" : située à l'est de Jérusalem; 20 familles de colons y sont installées.
4. "Mashkhiyout" : située dans le nord de la vallée du Jourdain; elle dépend du mouvement kibboutzim unifié.

II. Atteintes aux terres et aux biens des Arabes au cours du mois de juillet 1987 :

Les autorités d'occupation israéliennes et les colons juifs ont tenté à plusieurs reprises de s'emparer de terres arabes, usant de procédés comme le terrassement de terres agricoles ou l'arrachage d'arbres fruitiers. On trouvera ci-après le détail de ces agressions :

1. Le gouverneur militaire israélien a ordonné, le 1er juillet 1987, à six familles de la région agricole du sud-ouest de la bande de Gaza de quitter le secteur assigné au projet d'irrigation des vergers. Les familles touchées par cette mesure comptent près de 250 personnes vivant sur des terres d'une superficie de 450 dounams environ, cultivées et plantées d'arbres, qui se trouvent à proximité de la colonie "Nitsarim".
2. Des colons israéliens ont brûlé de nombreux oliviers dans le secteur Mar Elias-Bethléem.
3. Le 18 juillet 1987, des "inconnus" ont pulvérisé une substance chimique sur 50 oliviers appartenant au dénommé Adel Shoubaïta, originaire d'Azoun. Les arbres ont dépéri.

4. Le 7 juillet 1987, en fouillant le véhicule du dénommé Akram Saïd Rabi, domicilié à Beït Onan (district de Ramallah), la police israélienne, par provocation, a défoncé les roues, brisé les phares et sectionné les câbles du moteur du véhicule.
5. Les autorités israéliennes à Bir as-Saba ont signifié au dénommé Hussein an-Nassasra, domicilié au village de Laqiya, l'ordre de quitter ses oliveraies, d'une superficie de 200 dounams.
6. Sous la protection des gardes frontière et de la police, des bulldozers israéliens ont procédé, le 22 juillet 1987, au terrassement d'une pièce de terre de six dounams dans la région de Qalandiya. Les autorités ont prétendu que cette terre aurait été vendue à un Israélien et qu'il était prévu d'y construire un centre commercial et un immeuble de quatre étages que l'armée israélienne utiliserait pour surveiller l'intérieur du camp de Qalandiya. Les forces de police ont empêché les propriétaires de s'approcher des bulldozers pour s'opposer aux travaux de terrassement.

III. Informations relatives à l'implantation de colonies de peuplement :

Lors d'une réunion avec le Premier Ministre Itzhak Shamir qui s'est tenue en juillet 1987, les dirigeants du groupe d'extrême-droite "Ha Tehiya" ont demandé au Gouvernement israélien de s'attacher sans délai à l'implantation de nouvelles colonies de peuplement en plusieurs endroits, à l'intérieur des zones à fort peuplement arabe, en particulier dans les régions proches de la ville de Jenine et sur le mont Hébron.

Shamir leur a répondu qu'il n'était pas question de geler la création de nouvelles colonies de peuplement et qu'un accord était intervenu pour que les contacts se poursuivent à ce propos entre les chefs du groupe "Ha Tehiya" et les ministres compétents du bloc du Likoud.

Itzhak Shamir a en outre promis que deux nouvelles colonies de peuplement seraient construites sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, et a exposé un programme prévoyant une augmentation de l'ordre de 15 millions de shekels de l'aide accordée aux colonies déjà implantées, ainsi que le renforcement de ces colonies, ajoutant à cela la promesse que 3 000 projets de construction seraient lancés dans les territoires occupés au cours de l'année à venir.

La direction du Conseil des colonies israéliennes de la Rive occidentale a tenu, dans la colonie "Oufra", une réunion au cours de laquelle le groupe "Ha Tehiya" a menacé de provoquer des élections anticipées à la Knesset si le bloc du Likoud ne s'efforçait pas d'implanter de nouvelles colonies sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les membres du Conseil des colonies ont décidé d'appliquer un programme prévoyant l'installation de 30 000 nouveaux colons juifs sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza au cours des 18 mois à venir. Ils ont en outre décidé de lancer les travaux de construction de six nouvelles colonies, en plus des six colonies prévues dans l'accord de coalition.

Au cours d'une tournée qu'il a effectuée dans les installations industrielles des colonies juives de la région de Naplouse, Ariel Sharon, Ministre israélien du commerce et de l'industrie, a demandé le 6 juillet 1987 que de nouvelles colonies de peuplement soient construites sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, afin de créer "des faits accomplis" dans les territoires, invitant également à encourager les projets industriels dans les colonies juives qui s'y trouvent déjà.

Dans ses émissions du 20 juillet 1987, la radio israélienne a indiqué que le mouvement "Amnah", partisan de la colonisation et dépendant du mouvement extrémiste Gouch Emounim, comptait s'installer très prochainement dans un immeuble à proximité de la colonie de "Maale Adoumim", entre la colonie de "Kfar Adoumim" et le village de Mikhmas, ce noyau de colonisation devant comprendre 20 familles juives.

Haïm Corfu, Ministre des transports, a déclaré que la colonie "Avneh Haïvetz" allait bientôt être implantée à proximité de Toulkarm.

Le maire de Jérusalem, Teddy Kollek, a déclaré que le nombre de colons dans les quartiers et colonies juives de sa ville avoisinait 100 000, soit deux fois plus que sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Kollek a demandé qu'une assistance, financière et autre, soit fournie à ces colonies en raison de leur importance et de leurs besoins, ajoutant que le fait que ces nouveaux quartiers de Jérusalem se trouvent "au-delà de la ligne verte marquant la frontière de 1967 et ne soient pas reconnues par la communauté internationale comme parties intégrantes de Jérusalem" en faisait des colonies à part entière.

Selon le quotidien israélien Davar du 24 juillet 1987, le groupe "Amnah", partisan de la colonisation et dépendant du mouvement "Gouch Emounim", se prépare à établir sept nouveaux foyers de colonisation sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza d'ici la fin de l'année en cours et compte transformer ultérieurement ces foyers en colonies de peuplement juives. Il s'agit des foyers suivants :

1. "Doughit" : prévu dans la bande de Gaza; ce noyau de peuplement se compose de 17 familles n'appartenant pas à des mouvements religieux et venant de la région de Tel-Aviv.
2. "Viat Sadi" : prévu à Gouch Kativ; ce noyau de peuplement se compose de 14 familles et 15 célibataires, tous militants religieux.
3. "Ashhal" : prévu au sud du mont Hébron; ce foyer se compose de 10 familles n'appartenant pas à des mouvements religieux et venant du sud d'Israël.
4. "Tsuriv" : prévu dans la région de Gouch Atsioun; le noyau de peuplement n'est pas encore constitué à ce stade.
5. "Talmoun" ou "Anar" : prévu dans la région de Naplouse; ce foyer de peuplement se compose de 10 familles et 15 célibataires, militants religieux, originaires du centre de la région de Jérusalem.
6. "Jinat" : prévu dans la région de Jenine; ce noyau de peuplement se compose de huit familles et de huit célibataires.

7. "Allon" : prévu à proximité de Kfar Adoumim; ce noyau de peuplement se compose de 22 familles militantes religieuses et non militantes et est destiné à devenir une colonie mixte.
